CODP AUJOURD'HUI

Ontario

Commission ontarienne des droits de la personne | 2014 – 2015 | RAPPORT ANNUEL

Les troubles mentaux, les dépendances et les droits de la personne à l'avant-plan

À l'été 2014, la CODP, en collaboration avec ses partenaires de l'Université Ryerson, a publié une nouvelle politique intitulée *Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur les troubles mentaux et les dépendances*. Cette politique offre des conseils clairs et faciles à comprendre sur la façon de définir, d'évaluer, de traiter et de résoudre les questions de droits de la personne liées aux troubles mentaux et aux dépendances.

Les personnes ayant des troubles mentaux ou des dépendances continuent de faire face à beaucoup de discrimination, de stigmatisation et d'exclusion sociale au Canada. Nombre d'entre elles se heurtent à un traitement préjudiciable, à des attitudes négatives et à du harcèlement dans les domaines de l'emploi, du logement et des services. Bon nombre craignent également de divulguer leur handicap en raison de la stigmatisation et des stéréotypes associés aux troubles mentaux et aux dépendances. Les personnes ayant ce genre de handicap sont également plus susceptibles d'avoir un faible revenu, et beaucoup d'entre elles font face à une pauvreté chronique.

La politique porte sur les questions suivantes :

- les différentes formes de discrimination
- les droits de la personne en matière d'emploi, de logement locatif et d'obtention de services
- les responsabilités des organisations sur le plan de la prévention et de l'élimination de la discrimination
- la façon de créer des milieux inclusifs et libres de discrimination
- la façon dont l'obligation d'accommodement s'applique aux personnes ayant des troubles mentaux ou des dépendances.

Juin 2014 – A. Joy, dont l'œuvre a été choisie pour la couverture de la politique, en compagnie de Chris Mitchell, du Workmen Arts (gauche), et de Barbara Hall au lancement de la Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur les troubles mentaux et les dépendances de la CODP, à l'Université Ryerson de Toronto.

AUJOURD'HUI

Nous continuons d'offrir des activités de formation aux quatre coins de l'Ontario compte tenu de la réaction extrêmement positive de la collectivité à ces activités. Nous avons fourni des conseils sur les nouvelles directives aux collèges et aux universités, et avons conclu un accord préliminaire avec l'Ontario Shores Centre for Mental Health Sciences en vue de mettre sur pied un projet à long terme d'intégration des droits de la personne à toutes les facettes de cet organisme de soins de santé. Il s'agit là d'une initiative sans précédent dans le domaine de la santé.

Nous collaborons également avec l'Association canadienne pour la santé mentale pour transmettre le message de la CODP à un public plus large.

Besoin impérieux de services policiers exempts de préjugés

Le profilage racial a un effet particulièrement destructeur, notamment sur les jeunes Noirs et les Autochtones de sexe masculin. Nos collectivités doivent se faire accueillantes et invitantes. Le profilage racial engendre la méfiance et la peur. Il est donc temps d'éradiquer et d'éliminer le profilage racial chaque fois qu'il se manifeste.

Le profilage racial par les services policiers de Toronto est un problème connu auquel il faut trouver une solution efficace. La publication, au début de 2014, de la politique de la Commission des services policiers de Toronto sur les contacts communautaires – appelés communément « fichage » – semblait constituer une évolution positive. Toutefois, la CODP estime que la politique révisée, publiée en 2015, marque un retour en arrière. Nous prions instamment la Commission des services policiers de Toronto de modifier en profondeur la politique révisée ou de l'éliminer entièrement, et nous lui demandons de prendre les mesures suivantes :

- Orienter et limiter le pouvoir discrétionnaire des agents d'interpeller et de questionner les gens
- Obliger les agents à préciser aux personnes interpellées qu'elles ont le droit de partir et de ne pas répondre à leurs questions, compte tenu des circonstances
- Faire des suivis efficaces et rendre des comptes au moyen, notamment, de la collecte de données fondées sur la race afin de repérer les cas de partialité raciale
- Faire preuve de transparence grâce à la délivrance de reçus
- Éliminer immédiatement les données déjà recueillies au moyen du fichage qui ne comportent aucune explication non discriminatoire.

Nous étudions les meilleures façons d'utiliser la grande variété des pouvoirs que nous accorde la loi afin d'assurer la prestation de services policiers exempts de préjugés à Toronto et partout en Ontario.

Ontario Human Rights Commission
Commission ontarienne des droits de la personne

Publié par la
Commission ontarienne des droits de la personne
Province de l'Ontario, Toronto, Canada

© 2015, Gouvernement de l'Ontario

ISSN: 0229-5210
Disponible en anglais

Message de la commissaire en chef intérimaire Ruth Goba – voir page 2.

Message de la commissaire en chef intérimaire, Ruth Goba

Ce fut un honneur – et un plaisir! – d'assurer la direction de la Commission ontarienne des droits de la personne et d'orienter ses travaux ainsi que la sélection d'un nouveau commissaire en chef à la suite du départ à la retraite de Barbara Hall. Mme Hall a favorisé la réussite de la Commission de bien des manières et j'espère avoir aidé la Commission à continuer sur sa lancée.

Au cours de la dernière année, nous avons été témoin de nombreux progrès dans le domaine des droits de la personne, dont nos travaux dans le dossier des troubles mentaux et dépendances, et nos mesures pour accroître la compréhension et l'acceptation de la collectivité trans. Toutefois, dans d'autres secteurs, le bilan est moins positif. Voilà pourquoi nous avons accentué nos efforts dans des domaines comme le harcèlement sexuel, la grossesse et l'allaitement, le profilage racial et les contacts avec les collectivités autochtones.

Le présent rapport annuel, intitulé *Les droits de la personne aujourd'hui*, brosse un portrait sommaire des mesures prises aujourd'hui pour assurer un avenir meilleur et des résultats déjà visibles. Certes, les progrès sur les questions systémiques ou « d'ensemble » se font parfois attendre, mais nous poursuivons notre objectif visant à améliorer le sort de toutes sortes de personnes dans toutes sortes de situations un peu partout dans la province.

Qu'il s'agisse de succès remportés ou de défis à relever, nos partenaires communautaires continuent de mettre leur leadership, leur expertise et leur dévouement au service de la promotion des droits de la personne de l'ensemble de la population ontarienne et méritent toutes nos félicitations. J'aimerais aussi souligner la contribution de nos commissaires internes et de l'excellent personnel de la Commission, qui donnent vie aux droits de la personne grâce à la qualité de leur travail.

Continuons de travailler ensemble pour créer une véritable culture des droits de la personne.

La commissaire en chef intérimaire,

Ruth Goba

Merci, Barbara Hall

En février 2015, la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) a fait ses adieux à Barbara Hall, qui a exercé les fonctions de commissaire en chef pendant une dizaine d'années. Mme Hall était à la barre de la CODP quand celle-ci a abandonné son modèle axé sur les plaintes pour se transformer en organisme davantage centré sur la collaboration, l'éducation et la défense des droits et des intérêts dans le but d'éliminer les causes profondes de la discrimination. Mme Hall a également joué un rôle clé dans nos travaux sur le logement, l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle, et les troubles mentaux et dépendances.

Merci, Barbara, de votre vision, de votre compassion et de votre leadership. Votre travail a ouvert la voie et donné une orientation à nos travaux futurs. La population ontarienne en bénéficiera pendant de nombreuses années.

Les commissaires de la CODP : 2014-2015

Barbara Hall, commissaire en chef (nommée le 28 novembre 2005; fin du mandat le 27 février 2015)

Ruth Goba, commissaire en chef intérimaire (nommée commissaire le 5 octobre 2006; fin du mandat le 31 décembre 2015; nommée commissaire en chef intérimaire le 2 mars 2015)

Raja Khouri (nommé le 20 septembre 2006; fin du mandat le 31 décembre 2015)

Fernand Lalonde (nommé le 18 mai 2005; fin du mandat le 31 décembre 2015)

Julie Lee (nommée le 8 septembre 2009; fin du mandat le 7 septembre 2015)

Lawrence McDermott (nommé le 8 septembre 2009; fin du mandat le 7 septembre 2015)

Errol Mendes (nommé le 8 septembre 2009; fin du mandat le 7 septembre 2015)

Fiona Sampson (nommée le 8 septembre 2009; fin du mandat le 7 septembre 2015)

Bhagat Taggar (nommé le 18 mai 2005; fin du mandat le 31 décembre 2015)

Margaret Wente (nommée le 5 octobre 2006; fin du mandat le 31 décembre 2015).

Le 25 mai 2015

L'honorable Dave Levac
Président de l'Assemblée législative de l'Ontario
Salle 180
Édifice principal de l'Assemblée législative
Queen's Park
Toronto ON
M7A 1A2

Monsieur le Président,

Conformément au paragraphe 31.6 (2) du *Code des droits de la personne* de l'Ontario, la Commission ontarienne des droits de la personne est tenue de soumettre, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport de ses activités pour le dernier exercice, qui doit être déposé devant l'Assemblée législative.

J'ai donc le plaisir de vous présenter un exemplaire du Rapport annuel de la Commission ontarienne des droits de la personne qui fait état des activités de la Commission pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La commissaire en chef intérimaire,

Ruth Goba

Tendre la main aux peuples autochtones

La CODP a accru ses efforts pour rejoindre les peuples autochtones de l'Ontario. Par exemple, nous avons formulé au cours de la dernière année une déclaration sur les dispositions préférentielles en matière d'emploi et d'octroi de contrats des ententes sur les répercussions et les avantages conclues dans le cadre des programmes spéciaux prévus en application du *Code des droits de la personne*. Ces ententes sont en passe de devenir une norme de l'industrie pour les projets d'exploitation des ressources qui visent les territoires traditionnels des peuples autochtones ou ont des répercussions sur les territoires traditionnels ou droits des peuples autochtones. Elles comprennent souvent des dispositions en matière d'emploi et d'octroi de contrats qui confèrent la priorité aux peuples autochtones sur les plans de la formation, de l'embauche et de l'octroi de contrats.

La CODP a également conclu de nouveaux partenariats avec l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres et organisé des activités de sensibilisation à Sioux Lookout, à Kenora, à Thunder Bay, à Ottawa et à Sault Ste. Marie.

Besoin de rappels sur la grossesse et l'allaitement malgré une loi claire

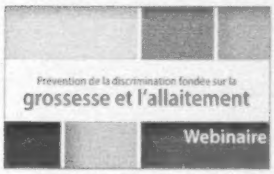

La CODP continue d'entendre parler de femmes qui se voient refuser ou perdent un emploi parce qu'elles sont enceintes, ou qui sont congédiées lorsqu'elles prennent un congé de maternité ou reprennent le travail après un tel congé. Voilà pourquoi nous avons organisé un webinaire pour lancer la version mise à jour de la *Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur la grossesse et l'allaitement* en partenariat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

Cette version révisée, publiée en octobre 2014, énumère les besoins des femmes qui sont ou qui deviendront mères et les obstacles qu'elles doivent surmonter. Elle comprend un guide en langage simple à l'intention des employeurs, des locateurs et des fournisseurs de services sur les manières de gérer, de traiter, de régler et de prévenir toute discrimination fondée sur la grossesse et l'allaitement au sein de leur organisation.

AUJOURD'HUI

Divers organismes, comme Restaurants Canada nous aident à clairement communiquer que la loi interdit toute discrimination fondée sur la grossesse et l'allaitement.

Le harcèlement sexuel : ce n'est pas terminé

Le harcèlement sexuel est un problème important dans les milieux de travail de l'ensemble du Canada. Nous avons continué de rappeler aux employeurs et aux fournisseurs de services et de logements quelles sont leurs obligations en matière de prévention et de résolution des cas de harcèlement sexuel. Nous avons publié un énoncé de position sur le harcèlement sexuel en décembre 2014, organisé un webinaire d'une popularité sans précédent sur ce thème et continué de collaborer avec nos partenaires afin de mieux faire comprendre les droits de la personne dans ce domaine. Nous avons également proposé nos services pour appuyer la mise à exécution du Plan d'action pour mettre un terme à la violence et au harcèlement à caractère sexuel du gouvernement de l'Ontario. Enfin, nous participons à la Table ronde de l'Ontario sur la lutte contre la violence faite aux femmes.

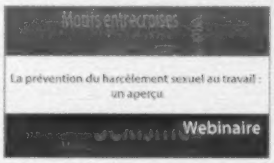

Les débuts de la politique relative à l'identité sexuelle

Le lancement, au printemps de 2014, de la *Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle* a été le coup d'envoi d'une mission plus vaste consistant à renseigner le public et à prôner des changements en Ontario. Nous obtenons déjà des résultats très importants.

Par exemple, nous avons accueilli favorablement les nouveaux processus et formulaires du gouvernement provincial permettant de modifier la désignation du sexe sur le certificat de naissance des mineurs. Dans le cadre du nouveau système, les parents ou tuteurs ainsi qu'un médecin ou psychologue (ou associé en psychologie) doivent convenir que la modification est appropriée. L'enfant doit lui aussi donner son consentement. Les jeunes de 16 et 17 ans peuvent prendre cette décision seuls et doivent suivre les mêmes règles que les adultes. Ces changements font suite à certaines préoccupations que nous avions soulignées dans un mémoire au gouvernement en août 2014. Ils semblent d'ailleurs être conformes à la politique de la CODP.

Nous avons également collaboré avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels à l'élaboration et au lancement d'une politique ministérielle sur la prévention de la discrimination envers les détenus en raison de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle.

AUJOURD'HUI

La compréhension et l'acceptation des personnes transgenre ne cessent de croître en Ontario. La population est aussi plus sensibilisée au fait que la discrimination fondée sur l'identité sexuelle ou l'expression de l'identité sexuelle est contraire à la loi.

Octobre 2014 – Lancement de la Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle à Ottawa (de gauche à droite) : Barbara Hall, commissaire en chef de la CODP; Steve Desroches, maire suppléant de la ville d'Ottawa; Kathryn Ann Hill, Services à la famille Ottawa; Vanessa Tamburro, CODP; Hannah Biancardi, Ottawa Rainbow Service Providers Network; Robert Pascoe; Jeff Poirier, CODP; Talia Johnson; Jennifer Purkiss, Centre de santé communautaire du Centre-ville.

Nouvelles options pour les employeurs

Il est crucial de communiquer des renseignements sur les droits de la personne aux personnes qui en ont le plus besoin dans les lieux de travail de la province. L'année dernière, la CODP a fait un grand pas en avant grâce à son partenariat avec la Human Resources Professionals Association (HRPA). Comme par les années passées, nous avons participé à la conférence annuelle de l'Association et distribué des milliers de brochures, de guides et d'exemplaires de politiques aux employeurs. Une initiative est en cours pour associer notre savoir-faire aux liens qu'entretient l'Association avec les employeurs afin de sensibiliser davantage les 22 000 membres de l'Association à la problématique des droits de la personne.

AUJOURD'HUI

Les employeurs disposent d'un nombre accru d'outils pour se renseigner sur leurs responsabilités dans le domaine des droits de la personne.

Évolution de la Charte de projet des droits de la personne des Services correctionnels

Nous avons continué de participer, avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (Services correctionnels) et le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, à l'élaboration de la *Charte du projet des droits de la personne*. La date limite de ce projet concerté sur le changement organisationnel, qui découle du règlement d'une requête pour atteinte aux droits de la personne déposée il y a longtemps, a été repoussée à 2017.

Au cours de la dernière année, les Services correctionnels, avec le soutien de la CODP et du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, ont réalisé d'importantes activités de planification visant à lancer certaines grandes initiatives dans le domaine des droits de la personne devant être mises en œuvre d'ici 2017.

Par exemple, ensemble, nous avons défini des critères et conçu des stratégies à long terme en matière d'élaboration et d'examen de politiques et de programmes du point de vue des droits de la personne et des peuples autochtones. Nous avons également commencé à examiner le programme de formation des Services correctionnels. Enfin, nous avons entrepris de planifier l'évaluation des résultats du Plan en matière de droits de la personne et la mise en œuvre de changements organisationnels à plus long terme dans le domaine des droits de la personne.

Quant à lui, le personnel des Services correctionnels chargé des droits de la personne a participé à l'examen et à la mise à jour de dizaines de politiques d'emploi et de fonctionnement applicables aux services institutionnels et communautaires.

Élargir la vue d'ensemble

La CODP est de plus en plus invitée à fournir des conseils sur les politiques organisationnelles. Voici quelques exemples de nos interventions à cet égard :

- Nous avons rencontré des représentants de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) pour discuter de certaines préoccupations relativement à une liste d'indicateurs d'alerte qui amèneraient les enquêteurs à exercer une surveillance discrète de certains travailleurs blessés. Une clinique d'aide juridique nous a signalé que, d'après elle, cette liste semblait contrevenir au *Code*. La CSPAAT a confirmé que la liste n'est plus utilisée et que tous les renvois qui s'y rapportent ont maintenant été supprimés. La CSPAAT s'est engagée à élaborer de nouvelles lignes directrices qu'elle nous communiquera pour commentaire et avis avant leur adoption.
- Nous avons fait des recommandations en ce qui concerne l'examen de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*.
- Nous avons présenté un mémoire à l'Ordre des médecins et chirurgiens en ce qui concerne sa politique liée au *Code des droits de la personne*. Ce mémoire visait à aider les médecins à mieux comprendre les droits et obligations que leur attribue le *Code* et à préciser les attentes de l'Ordre à l'égard du respect, par les médecins, des droits fondamentaux des personnes et des patients qui cherchent à obtenir des services médicaux. L'Ordre a adopté nombre de nos suggestions.
- Nous avons présenté des mémoires à différents organismes – notamment au Bureau de l'Ombudsman et au Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police – sur l'usage de la force par les services de police et la santé mentale.

La liste complète des mémoires que nous avons présentés se trouve sur notre site Web, à : **www.ohrc.on.ca**

Faire en sorte que les organismes adoptent une vue d'ensemble

Nous collaborons avec divers organismes à la mise en œuvre de changements globaux. Pour ce faire, nous les aidons à apprendre à fonder leurs travaux sur une perspective de droits de la personne. L'objectif de cette approche consiste, d'une part, à recenser et à supprimer les obstacles aux droits de la personne et, d'autre part, à prévenir l'apparition de nouveaux problèmes liés aux droits de la personne.

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi ce genre de travail dans le domaine des services policiers. Par exemple, nous avons terminé l'élaboration de notre charte de projet avec les forces de police de Windsor, une initiative qui s'est échelonnée sur trois ans. Nous avons aussi continué de collaborer avec le Service de police d'Ottawa en ce qui concerne la collecte de données fondées sur la race. Ce projet est maintenant considéré comme la plus importante étude de ce genre dans l'histoire de la police au Canada. Nous poursuivons nos discussions avec la Police provinciale de l'Ontario relativement à une éventuelle charte des droits de la personne comparable à celles adoptées par les forces de police de Windsor et de Toronto. De plus, nous entretenons un partenariat continu avec le Collège de police de l'Ontario pour concevoir un nouveau programme de formation en matière de droits de la personne et soutenir l'actuel programme de formation.

Enfin, nous participons à une nouvelle initiative en collaboration avec l'organisme Workplace Safety Prevention Services, un organisme gouvernemental indépendant. Cette initiative permettra d'établir de nouveaux liens importants avec les employeurs. Ensemble, nous allons examiner les questions de complémentarité et de chevauchement des mandats de même que les liens entre le *Code des droits de la personne*, les lois sur le harcèlement au travail et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Les droits de la personne sur la scène provinciale

La CODP, qui continue de promouvoir les droits de la personne dans le domaine du logement en Ontario, a remporté de grands succès en 2014-2015. Par exemple, en collaboration avec The Dream Team et le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne, nous avons conclu des accords avec les administrations municipales de Toronto et de Smiths Falls. Les deux villes ont éliminé les exigences de distance minimale de séparation pour les foyers de groupe prévues dans leurs règlements de zonage, ce qui a permis à certains des résidents les plus vulnérables de la province de bénéficier de cette forme de logement. Nous prions instamment toutes les municipalités de supprimer les exigences de ce type qui visent les foyers de groupe et d'autres formes de logements bien nécessaires.

Nous avons aussi exercé des pressions auprès du gouvernement provincial pour établir des rapports plus étroits entre les droits de la personne et la législation en matière de logement. Nous voyons déjà des résultats. Par exemple, la déclaration de principes provinciale (DPP 2014) du ministère des Affaires municipales et du Logement élaborée sous le régime de la Loi sur l'aménagement du territoire, qui est entrée en vigueur en avril 2014, intègre certaines de nos recommandations. Elle comporte notamment une mention selon laquelle elle sera mise en œuvre de manière compatible avec le *Code des droits de la personne* et la *Charte des droits et libertés*. Cette mention a augmenté l'intérêt des urbanistes et des écoles d'urbanisme envers notre travail. Elle facilite aussi nos échanges avec les municipalités en ce qui concerne diverses questions de zonage.

Nous sommes également en train de créer des partenariats avec l'Ontario Professional Planners Institute (OPPI) et l'Université Ryerson. Nous avons fait des présentations à l'OPPI et aux écoles d'urbanisme, et nous continuons de promouvoir les droits de la personne en tant qu'élément essentiel de tout programme de formation en urbanisme.

AUJOURD'HUI

Les options en matière de foyer de groupe qui s'offrent aux personnes vulnérables sont plus nombreuses du fait que les municipalités éliminent les obstacles sur le plan du zonage.

Du hockey aux services policiers : les interventions de la CODP

Nous continuons d'intervenir dans certaines affaires dont sont saisis des tribunaux administratifs et judiciaires lorsque nous croyons que la décision qui sera rendue peut avoir des répercussions sur un grand nombre de personnes ou de groupes, ou encore faire progresser le droit relatif aux droits de la personne. Voici quelques exemples de nos interventions :

JT. v. Hockey Canada : accès aux vestiaires des joueurs de hockey trans

La CODP est intervenue dans une affaire devant le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario portant sur l'accès aux vestiaires de joueurs de hockey amateur trans. La CODP et le requérant ont négocié un règlement obligeant Hockey Canada à permettre à tous les joueurs de l'Ontario d'utiliser les vestiaires en fonction de leur identité sexuelle, à revoir et à modifier ses procédures afin d'assurer la confidentialité du statut de personne trans des joueurs, et à fournir une formation sur l'identité sexuelle et la discrimination et le harcèlement connexes à tous les entraîneurs de l'Ontario. Cette affaire a suscité un grand intérêt partout au Canada. En guise de suivi, nous avons décidé de cibler d'autres organisations sportives de la province pour nous assurer qu'elles connaissent bien leurs obligations et responsabilités en matière de droits de la personne.

Sjaarda v. Commission des services de police d'Ottawa : mesures d'accommodement en matière de grossesse et de garde d'enfants

Dans sa requête auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, une agente de police, avec 10 ans d'ancienneté, a prétendu que son employeur l'avait empêchée de suivre certaines activités de formation et avait limité ses possibilités de placement en raison de ses congés de maternité et de son sexe. Elle a aussi déclaré qu'aucune mesure d'accommodement ne lui avait été proposée pour répondre à ses besoins en matière de grossesse et de garde d'enfants. Pendant son intervention, la CODP a cherché à obtenir des recours d'intérêt public, notamment un examen des politiques et des activités de formation.

Sarnia (City) v. River City Vineyard : adjonction de la croyance religieuse aux motifs de discrimination énoncés dans l'ensemble des règlements de zonage

La CODP est intervenue dans un appel, devant la Cour d'appel de l'Ontario, d'un jugement d'un tribunal inférieur qui confirmait la décision des autorités municipales de Sarnia de rejeter une demande d'une église qui voulait faire modifier le zonage applicable à ses locaux afin d'ouvrir un refuge à l'intention des sans-abris.

La CODP a attiré l'attention de la Cour sur le fait que la Cour supérieure a reconnu que l'hébergement des personnes pauvres et sans abri dans cette Église correspondait à une conviction religieuse sincère et que, compte tenu des éléments de preuve et des exigences juridiques applicables à la détermination d'une conviction religieuse sincère, il n'y avait aucune raison valable de déroger à cette conclusion.

Fair v. Hamilton Wentworth District School Board : réintégration et 10 ans de salaire rétroactif

Dans cette affaire, le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario a statué que le conseil scolaire n'avait pas tenu compte des besoins de Mme Fair liés à son trouble de stress post traumatique et l'avait renvoyée. Le Tribunal a ordonné au conseil scolaire de réintégrer Mme Fair dans un poste approprié, de lui verser une indemnité salariale correspondant approximativement à 10 ans de service, de faire des versements rétroactifs au Régime de pensions du Canada, de rétablir ses années de service aux fins du calcul de sa retraite, et de lui verser 30 000 $ pour atteinte à la dignité, aux sentiments et à l'estime de soi. Le conseil scolaire a interjeté appel de la décision du Tribunal devant la Cour divisionnaire, qui a statué que la décision et les recours prévus étaient raisonnables.

La CODP est intervenue dans cette demande de révision judiciaire afin, d'une part, d'offrir au tribunal un cadre d'accommodement et, d'autre part, de faire valoir que le pouvoir de réparation du Tribunal est au cœur même de sa mission. Par conséquent, le concept de caractère raisonnable, qui est la norme qui commande la plus grande retenue, doit être appliqué aux arrêtés de réparation du Tribunal. Le conseil scolaire veut saisir la Cour d'appel de l'Ontario de ce dossier. La CODP s'y oppose.

Jahn v. MSCSC : accorder la priorité à la santé mentale dans les établissements correctionnels

En 2013, la CODP a négocié une importante entente de règlement avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (MSCSC) relativement au traitement des détenus ayant une maladie mentale – notamment les femmes – et au recours à l'isolement dans les établissements correctionnels. L'entente de règlement énonce les engagements du ministère d'ici 2017.

Jusqu'à présent, le ministère a pris les mesures suivantes :

- Il a examiné les contrats conclus avec les médecins et les psychiatres en vue de chercher à répondre aux besoins des détenus ayant une maladie mentale.
- Il a modifié ses politiques pour préciser que le recours à l'isolement ne s'appliquera pas aux détenus ayant une maladie mentale (sauf en cas de contrainte excessive).
- Il offre à tous les détenus en isolement des renseignements sur leurs droits.
- Il a élaboré, en consultation avec des experts en santé mentale, un rapport énonçant des recommandations sur les façons de venir en aide aux détenues ayant une maladie mentale.
- Il a communiqué à la CODP des statistiques sur le nombre de détenues en isolement.

Nouvelle Stratégie relative aux litiges et enquêtes

La CODP a élaboré sa toute première Stratégie relative aux litiges et enquêtes et l'a affichée sur son site Web. La Stratégie explique le processus décisionnel retenu dans le cadre de nos enquêtes, de nos interventions et des requêtes que nous présentons au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario.

La Commission intervient dans des affaires pour de multiples raisons, dont les suivantes :

- Une affaire s'inscrit dans nos domaines de travail prioritaires.
- Elle a des effets systémiques vastes.
- Elle soulève des questions importantes de politiques publiques ou d'intérêt public du point de vue des droits de la personne
- Elle aura des incidences sur les personnes vulnérables ou marginalisées protégées par le *Code*.
- Elle orientera, clarifiera ou fera progresser le droit relatif aux droits de la personne en Ontario.
- Elle est suffisamment grave ou complexe pour justifier l'intervention de la Commission.
- La Commission peut agir dans le cadre de ses ressources actuelles.

Enquête sur la méthadone en plein essor

Nous avons ouvert une enquête sur les règlements municipaux susceptibles d'avoir des incidences discriminatoires sur les clients de cliniques et de pharmacies dispensant de la méthadone. Nous avons déjà communiqué des avis à plusieurs municipalités sur les règlements qu'elles ont adoptés – ou qu'elles se proposent d'adopter – en ce qui concerne les cliniques dispensant de la méthadone chaque fois que nous craignons une infraction au *Code des droits de la personne*.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR...

- **les affaires juridiques de la CODP**
- **ses mémoires et lettres**
- **ses séances d'éducation publique**
- **les allocutions et déclarations de la commissaire en chef**

Consultez www.ohrc.on.ca/fr

EN MANCHETTES

Juin 2014 – La prochaine génération de militants des droits de la personne à l'œuvre durant le Défilé de la fierté de Toronto

Progrès accomplis sur le front de « l'expérience canadienne »

En 2013, nous avons publié la *Politique sur la suppression des obstacles liés à l'« expérience canadienne »*. La CODP estime qu'une exigence stricte liée à l'« expérience canadienne » constitue une discrimination prima facie (discrimination à première vue) et ne peut être imposée que dans de très rares circonstances.

Au cours de la dernière année, nous avons surveillé les annonces d'emploi et communiqué avec les employeurs et les agences de placement qui mentionnaient cette exigence. Les grands sites Web d'offres d'emploi ne semblent plus imposer cette exigence aussi souvent qu'avant, mais plusieurs petits sites continuent toujours de demander une « expérience canadienne ». Quand nous relevons cette exigence, nous communiquons avec l'organisme concerné pour l'informer de notre politique et de nos attentes et proposer une rencontre pour en discuter. Nous allons continuer de surveiller les annonces d'emploi dans la prochaine année.

FAITS ET CHIFFRES

Une touche personnelle

Nous avons offert des activités éducatives à plus de 7 800 personnes dans le cadre de 90 événements organisés dans diverses régions de la province. Nous avons pu, notamment, rejoindre les publics suivants : employeurs des secteurs public et privé; professionnels en ressources humaines et représentants syndicaux; fournisseurs dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services policiers, des services correctionnels, du logement, des services aux nouveaux arrivants; médiateurs et représentants d'organismes de réglementation; arbitres et avocats.

Les thèmes abordés ont été nombreux : éléments fondamentaux des droits de la personne; équité et inclusion dans les écoles; obligation d'accommodement; identité sexuelle et expression de l'identité sexuelle; troubles mentaux et dépendances; droits contradictoires; obstacles liés à l'« expérience canadienne »; profilage racial; droits relatifs à la croyance; discrimination systémique; harcèlement sexuel et harcèlement fondé sur le sexe; grossesse et allaitement; logement et droits de la personne; droits de la personne au travail; collecte de données liées aux droits de la personne.

Nous avons aussi organisé deux journées de formation : une dans la municipalité régionale de York et l'autre dans la municipalité de Windsor. Plus de 260 représentants des administrations municipales, des services policiers, des établissements d'enseignement et des organismes de services sociaux y ont participé.

Nos commissaires en chef ont joué un rôle important pour ce qui est d'apporter une touche personnelle à nos activités. Par exemple, ils ont effectué plus de 40 allocutions et présentations un peu partout dans la province. Parmi celles-ci figurent :

- le passé, le présent et l'avenir des droits de la personne en Ontario – Cobourg Collegiate Institute, Cobourg
- les droits de la personne et l'aménagement du territoire – forum sur l'aménagement du territoire de l'Université Ryerson, Toronto
- l'identité sexuelle et les services policiers – Services policiers de Sudbury, Sudbury
- les droits de la personne, une préoccupation collective – Restons locaux, Windsor

Apprentissage en ligne : synonyme de succès

Les programmes d'apprentissage en ligne de la CODP continuent de remporter un grand succès en Ontario. Voici quelques chiffres clés sur l'apprentissage en ligne l'année dernière :

- 235 000 personnes ont visionné la vidéo de formation *Travailler ensemble : Le Code des droits de la personne de l'Ontario et la LAPHO*.
- 22 000 personnes ont suivi le module d'apprentissage *Droits de la personne 101* (anglais). Le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario ordonne régulièrement l'inscription à ce module dans le cadre des réparations prévues pour atteinte aux droits de la personne.
- 445 personnes et groupes ont participé aux webinaires de la CODP sur le harcèlement sexuel et le harcèlement fondé sur le sexe en décembre 2014.
- Entre juillet 2014 et mars 2015, plus de 19 000 versions PDF de nos politiques et guides ont été téléchargées.
- Plus de 4 600 personnes ont consulté *L'enseignement des droits de la personne en Ontario : Guide pour les écoles de l'Ontario*. Nous en avons aussi distribué 2 500 copies imprimées.

Présence accrue sur les réseaux sociaux

Le nombre de nos abonnés sur notre compte Twitter a augmenté de 30 pour 100. Quant à notre nombre d'« amis » sur Facebook, il ne cesse lui aussi de s'accroître. Nous sommes en train d'élaborer d'autres plates-formes de réseau social et nous avons lancé un projet pilote pour mieux rejoindre les peuples autochtones de la province par l'intermédiaire de Twitter.

RÉSUMÉ FINANCIER 2014-2015 (1er avril 2014 au 31 mars 2015)

	Prévisions publiées 2014-2015 (en milliers de dollars)	Budget révisé au 31 mars 2015 (en milliers de dollars)	Dépenses réelles au 31 mars 2015 (en milliers de dollars)	Écart à la fin de l'exercice 2014-2015 par rapport au budget révisé (en milliers de dollars)	
				$	%
Salaires et traitements	4 816,0	4 173,1	4 139,5	33,6	0,81%
Avantages sociaux	356,2	509,4	514,1	-4,7	-0,92%
Autres charges directes de fonctionnement (ACDF)	658,2	799,1	793,1	6,0	0,75%
Total des charges	**5 830,4**	**5 481,6**	**5 446,7**	**34,9**	**0,64%**